



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



Livret d'accueil Section Tir à l'Arc OCGIF – Les Archers du Moulon



archers@ocgif.com

<https://ocgifarchers.sportsregions.fr/>



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



SOMMAIRE

	Page
1. PRÉAMBULE.....	3
2. LA VIE DU CLUB.....	4
2.1. COMPOSITION DU BUREAU.....	4
3. ADHESION A LA SECTION.....	5
3.1. INSCRIPTION	5
4. L'INITIATION.....	5
5. ASSURANCE.....	6
6. MATERIELS	6
7. DEROULEMENT D'UNE SAISON	7
7.1. SAISON D'HIVER	7
7.2. SAISON D'ETE.....	10
8. LEGISLATION	11
8.1. TRANSPORT DES ARCS	11
8.2. TRANSPORT DES COUTEAUX DE CHASSE.....	11
9. ANIMATIONS.....	11
10. COMPETITIONS.....	12
11. LES FONDEMENTS DE LA SECTION.....	12
12. PHILOSOPHIE DE LA SECTION	13
13. HISTORIQUE DU CLUB : 41 ANS	14
14. GLOSSAIRE.....	17
15. REGLES DE SECURITE	23
15.1. REGLES DE SECURITE DU BUREAU	23
15.2. REGLES DE BASE DE SECURITE POUR LE TIR A L'ARC.....	24
15.3. HYGIENE ET SANTE.....	24
15.4. SURVEILLANCE DES BIENS MATERIELS ET PRODUITS	24
15.5. REGLES DE SECURITES DES TIRS SUR LE PARCOURS EXTERIEUR.....	25



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



1. PRÉAMBULE

Le Bureau et l'ensemble des Archers Du Moulon vous souhaite la bienvenue.

Tout d'abord, Il est d'usage entre archers d'utiliser les prénoms et de se tutoyer, si tu le permets.

Afin de t'aider pour tes premiers pas, nous te fournissons quelques informations et réponses à des questions courantes. Il ne remplace pas le règlement intérieur, mais il le complète.

Sauvegarde ce document, imprime-le éventuellement pour pouvoir y trouver le renseignement qu'il te faut.

Ce document est personnel il n'a pas vocation à être diffusé que ce soit en totalité ou par extraits, hors de notre section.

La pratique du Tir à l'Arc comporte des risques évidents, en conséquence le souci de SECURITE doit être toujours présent lors des entrainements en gymnase, de la fréquentation du jardin d'arc et du parcours boisé extérieur.

L'objectif du club étant la pratique commune du Tir à l'Arc, la courtoisie ainsi qu'une tenue et une attitude correcte sont de rigueur.

Toute personne membre du club s'engage à respecter le présent règlement et le règlement de l'OC GIF.

Le non-respect de toute ou partie du présent règlement engagera des sanctions décidées en réunion de bureau, et pouvant aller du simple avertissement jusqu'à l'interdiction d'accès au gymnase ou au terrain et/ou l'exclusion du club.

Par la signature du bulletin d'inscription à la section tir à l'arc, le nouveau membre s'engage à lire et à respecter tous les documents qui lui sont remis au moment de l'inscription :

- Le présent document ;
- Le règlement intérieur de la section Tir à l'Arc des Archers du Moulon ;
- Le règlement intérieur du club l'OC Gif.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



2. LA VIE DU CLUB

Le club des Archers Du Moulon ne doit pas se résumer à une salle ou un terrain avec une cible pour tirer. La volonté du bureau est de former, au sein du club, un groupe uni où chacune et chacun a plaisir à se retrouver et progresser.

Notre Section de Tir à l'Arc est animée par une équipe de bénévoles. Ce qu'ils font, ils le font par souci de faire vivre une section et de promouvoir ainsi le sport qu'ils aiment. L'activité de la Section est entièrement consacrée à la pratique de l'archerie sous toutes ses formes et à l'entraînement qui y prépare.

Tous les membres de la section devront se conformer à l'esprit « traditionnel » de la section, appliquant les principes d'union, bienséance, entraide, permettant à chacun de trouver un cadre agréable et amical favorisant les attentes de pratique de tous : loisirs, tir ludique, simulation de chasse, préparation à la compétition, etc.

Le bon fonctionnement de notre section est l'affaire de toutes et tous. C'est donc également ton affaire car tu es un membre à part entière de la section, pas un client.

Les archers se doivent d'avoir des rapports respectueux et courtois, et d'éviter toute discussion et/ou action pouvant entraîner une situation conflictuelle et personnelle dans le cadre des activités du club. L'entraide entre archers est recommandée.

Les archers doivent être respectueux envers ceux qui ont des difficultés, chacune et chacun pouvant à tout moment se trouver dans cette situation, et doivent pouvoir compter sur le soutien amical des autres archers de la section.

2.1. COMPOSITION DU BUREAU

Responsable
Section Tir à l'arc

Cyril ANDREINI



Trésorier

Francis GIBERT



Secrétaire

Thien NGUYEN



Événementiel

Swanny CHAUMEIL



Trésorier adjoint

Eric LAMBERT



Responsable Matériels

Guy SALLIBARTAN



Encadrement Jeunes

François DALY





LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



3. ADHESION A LA SECTION

3.1. INSCRIPTION

Comme je le rappelle à plusieurs reprises, il n'y a dans la section que des bénévoles qui aiment le tir à l'arc et qui, comme toi, souhaitent le pratiquer aussi souvent que possible. Pour finaliser ton inscription, si ce n'est déjà fait, il te faudra fournir un dossier complet (liste des éléments ci-dessous). C'est une première démarche dans le respect de l'autre dont tu te féliciteras si un jour tu choisis de t'en occuper.

Le dossier est constitué des éléments suivants :

- Un bulletin d'adhésion à remplir lisiblement nous permettant de connaître ton identité, adresse, téléphone ainsi que ton adresse email*, etc. ;
- Une autorisation parentale signée par les parents (pour les mineurs) ;
- Un certificat médical de moins de 6 mois, regardes la fiche d'inscription et règlement intérieur ;
- Le questionnaire de santé émarginé uniquement si toutes les réponses sont négatives ;
- Un chèque à l'ordre des « Archers du Moulon » ou un virement bancaire pour payer ta licence, par fédération, la cotisation à l'OC Gif et celle de notre section ;
- Éventuellement un second chèque si tu achètes un kit (flèches, carquois..., etc.) à la section.

* l'adresse email est très importante, car nous vous passerons toutes les informations par courrier électronique.

La section se réserve le droit de suspendre ou d'exclure tout membre dont le comportement enfreindrait les règlements intérieurs de l'OCGIF et de la section et/ou les règles de prudence élémentaire inhérentes à la pratique du tir à l'arc et/ou le non-respect de tout archer du club.

4. L'INITIATION

Dans notre section, il n'y a aucun initiateur, formateur ou entraîneur titulaire d'un diplôme fédéral ou d'état.

Ce sont des archers confirmés, qui en fonction des disponibilités du jour prennent en charge l'initiation des débutants et font respecter les consignes de sécurité. Comme chacun dans cette section, ces personnes sont bénévoles. Généralement, ils ont été formés eux aussi au sein de notre section et ils donneront de leur temps pour te faire partager leur passion.

Ils attendent de toi en juste retour, de la bonne volonté, de l'aide (mise en place et rangement des cibles, des arcs et des accessoires, balayage du gymnase, entretien du matériel).

Ils attendent également l'attention de chacun pour que toutes et tous profitent au mieux de leurs conseils et remarques.

Ils sont en droit d'exiger obéissance de chacun à des règles simples mais impératives (un arc peut être assimilé à une arme !).

Ils sont responsables de ta sécurité, aussi disposent-ils de l'autorité nécessaire.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



5. ASSURANCE

Archer, par ta licence à une des 2 fédérations proposées par la section, tu seras couvert au minimum en responsabilité civile, c'est-à-dire pour les dommages que tu peux causer à des tiers dans l'exercice du tir à l'arc.

Des formules d'extension de garanties proposées par les fédérations sont proposées systématiquement aux membres lors de l'inscription.

6. MATERIELS

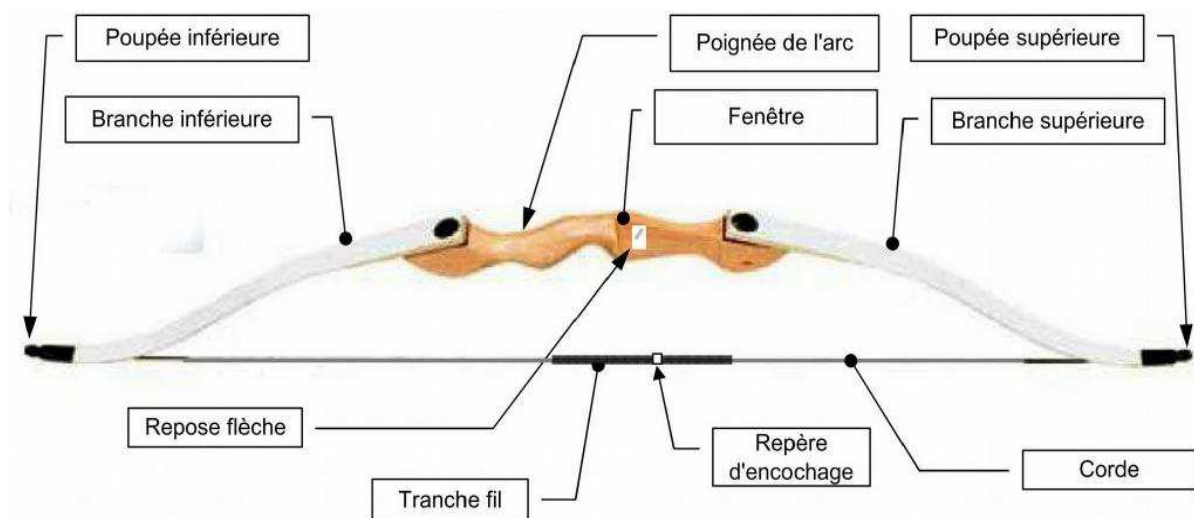
La section prête un arc d'initiation aux débutants le temps qu'ils soient suffisamment formés pour envisager l'achat de leur propre arc.

Par contre nous demandons à tous d'acheter leurs propres flèches, carquois, palette et protège-bras. Ces articles sont disponibles en magasin d'articles de sports, en magasin d'archerie ou alors, la section peut proposer des kits à des prix compétitifs.

Dans le gymnase, il est impératif que tu portes des chaussures de sport propres. Il est préférable de ne rien acheter (arc, flèches, viseur...) sans au préalable demander conseil à un archer confirmé, soit il aura la réponse à ta demande, soit il saura t'orienter vers un spécialiste.

L'arc doit être adapté à l'archer (taille, allonge, puissance et pratique de tir), pour éviter des accidents matériels ou des tendinites et autres petits désagréments. Sache que l'arc ne fait pas l'archer. À caractéristiques équivalentes, il peut apporter plus de confort ou être plus nerveux... et par là améliorer le tir, mais il n'y a pas de secret, c'est d'abord ton travail qui te permettra de progresser réellement. L'initiation se fait à l'arc classique d'initiation, ultérieurement tu pourras choisir de pratiquer l'arc classique de compétition, le recurve chasse, le longbow ou à arc à poulies.

Voici la présentation de l'arc que nous prêtons pour l'initiations.



L'arc est représenté « bandé » c'est-à-dire que la corde est mise en place et qu'il est prêt à tirer. Lorsqu'on tire sur la corde pour décocher une flèche on dit qu'on « arme » l'arc ou qu'on « ouvre ».



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



7. DEROULEMENT D'UNE SAISON

Il est rappelé que les parents déposant un enfant mineur doivent s'assurer de la présence d'un responsable du bureau sur le site de l'entraînement (gymnase l'hiver et jardin d'arc l'été) et ne pas oublier de le reprendre à l'heure de fin de séance.

7.1. SAISON D'HIVER

La saison d'hiver (de septembre à fin Mars) se déroule en gymnase. Nous disposons de ce gymnase les mardis et vendredis de 17h00 à 19h30. Nous pouvons tirer à toutes les distances jusqu'à 30 mètres.

Ce sont les archers qui mettent en place les cibles et qui les rangent en fin de la séance. Avant de quitter le gymnase, chacun doit s'assurer qu'il a bien rangé tout ce qu'il a personnellement utilisé, arc, repose arc ou autre accessoire. Nous sommes responsables de la propreté du gymnase, nous apprécions que, à tour de rôle, chacun se propose pour passer le balai en fin de séance.

Déroulement des tirs, consignes de sécurité :

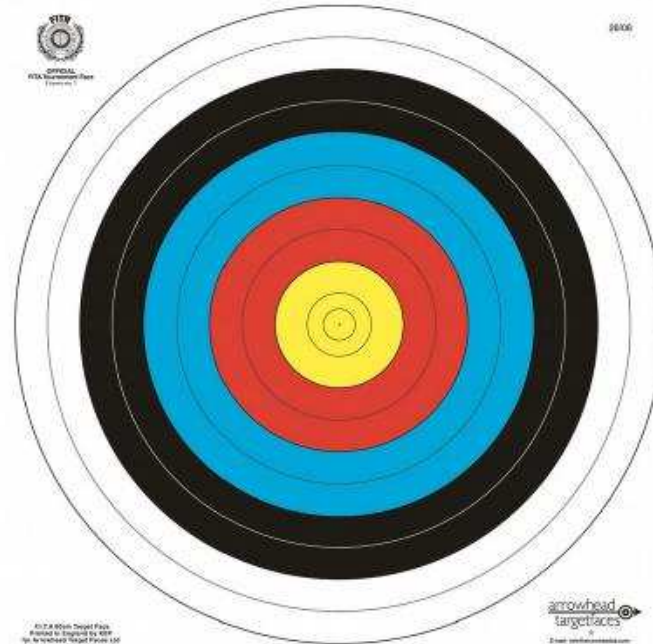
- Le pas de tir est matérialisé par des cônes rouges ;
- Le pas d'attente est matérialisé par des cônes blancs ;
- Les arcs doivent être posés au sol ou sur un support derrière le pas d'attente. Tant que l'on ne tire pas, on reste derrière le pas d'attente les arcs restent au sol. **Il est d'usage de saluer les autres archers présents avant de tirer ta première flèche ;**
- Pendant la phase de tir, personne hormis les archers chargés de la surveillance ne doit se trouver dans la zone entre le pas d'attente (blanc) et le pas de tir (rouge) ;
- Tout le monde se déplace ensemble, dans le calme et sans courir pour aller au pas de tir ;
- Personne ne se présente au pas de tir si quelqu'un est encore vers les cibles pour récupérer ses flèches ;
- Pendant la phase de tir, on tire et on ne fait rien d'autre ;
- Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose flèche défectueuse, ...) ;
- Ne jamais mettre une flèche sur l'arc ailleurs que sur le pas de tir et à condition que la zone de tir soit entièrement libérée.
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche (décoche à vide), ton arc peut caser. **Ne jamais viser quelqu'un avec un arc même sans flèche, c'est formellement interdit.** On arme son arc uniquement vers les cibles.
- Dès que l'on a tiré sa dernière flèche on se recule derrière le pas d'attente, on pose son arc et on attend... en silence ;
- **Lorsque le dernier archer tire sa dernière flèche il annonce à voix haute « Flèche »** et tout le monde va récupérer ses flèches ensemble, sans courir, et sans arc.
- On s'assure que personne ne se trouve immédiatement derrière une flèche lors du retrait des flèches de la cible.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



Pendant la saison d'hiver nous tirons sur des cibles papier qui se nomment des « blasons » et qui se présentent ainsi :



- Les deux premiers cercles jaunes au centre comptent 10 points
- Le suivant compte 9 points
- Le premier cercle rouge compte 8 points
- Le second 7.
- Le premier cercle bleu compte 6 points
- Le second 5.
- Le premier cercle noir compte 4 points
- Le second 3.
- Le premier cercle blanc compte 2 points
- Le second 1.
- Tout le reste compte 0.

Évolution

Après quelques semaines d'apprentissage, viendra le temps de vérifier et valider ta progression. Suivant les capacités de chacun, cette étape peut arriver au bout d'un, deux ou trois mois de pratique, parfois moins, parfois plus...

Lorsque tu te sentiras en confiance, et que les membres du bureau estimeront ton niveau satisfaisant, tu pourras tester ton évolution grâce au système de « passages de flèches ».

- **Primo** : Ces passages sont importants dans le cycle de ta formation car tant que tu n'as pas validé un niveau, tu ne peux pas tirer à une distance supérieure ;
- **Secundo** : L'obtention de la flèche bleue te permettra d'aller tirer sur le grand parcours extérieur « chasse ».

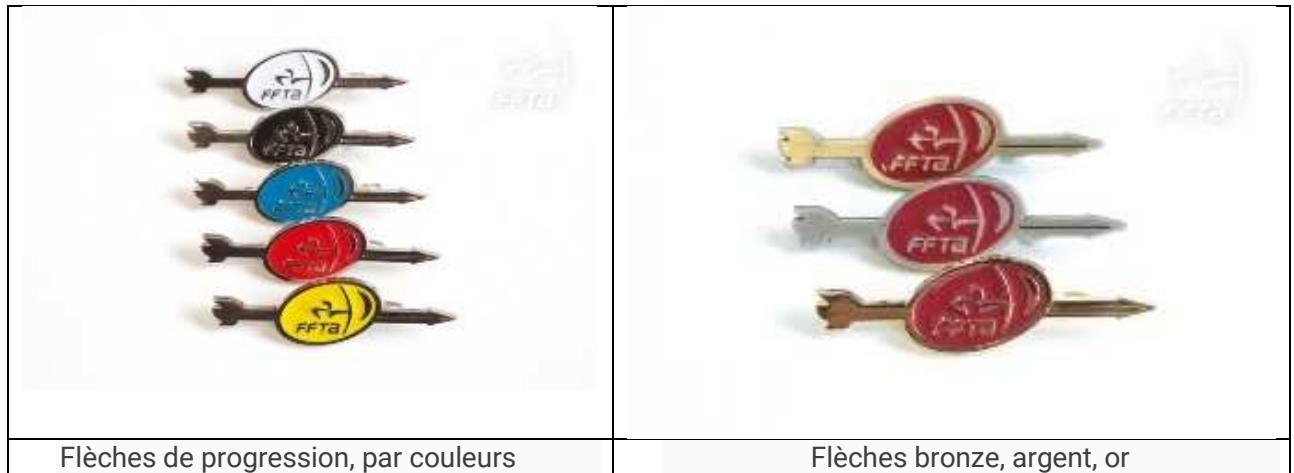
Le passage des flèches ne se fait que pendant la saison d'hiver.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



Tu tires 6 volées de 6 flèches (36 flèches). Pour obtenir sa flèche de progression, tu dois obtenir au minimum 280 points pour valider ta progression sportive et tes acquis de tes connaissances du tir.



Flèche blanche à 10 mètres ; flèche noire à 15 ; flèche bleue 20 ; flèche rouge à 25 ; flèche jaune à 30 mètres

TOUS TYPES D'ARCS (de préférence avec un arc classique)								
Flèche	Distance	Blason	Nb de flèches	Score à réaliser	Score	Date	Lieu	Validé par
Blanche	10 m	80	6x6 flèches	280 pts				
Noire	15 m	80						
Bleue	20 m	80						
Rouge	25 m	80						
Jaune	30 m	80						
Bronze	40 m	80	6x6 flèches	280 pts				
Argent	60 m	122						
Or	70 m	122						
ARC À POULIES								
Bronze	40 m	80 (6 zones)	6x6 flèches	310 pts				
Argent	50 m			310 pts				
Or				330 pts				



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



7.2. SAISON D'ETE

La saison d'été (à partir d'avril) se déroule au jardin d'arc. Sur ce jardin nous avons un abri en bois qui se nomme : « le logis ».

Les séances des vendredis sont conservées pour les archers confirmés et mineur accompagné par un adulte désigné responsable par le bureau.

Les règles ancestrales de l'archerie interdisent que l'on pénètre dans le logis avec un arc bandé (c'est-à-dire avec la corde en position, arc prêt à tirer). Sur le jardin d'arc on peut tirer sur des blasons classiques (comme au gymnase), la distance maximum est de 50 mètres.

Les règles de sécurité sont sensiblement les mêmes qu'en gymnase, mais à ce moment tout le monde aura déjà quelques mois de pratique et aura acquis quelques automatismes.

On peut aussi tirer sur des cibles animalières en 3 dimensions (3D) ou 2 dimensions (2D). Il y a deux parcours équipés de cibles animalières, le premier parcours découvert et le grand parcours boisé.

Les cibles animalières vont du plus petit animal comme le hérisson et jusqu'au plus gros comme le grand ours menaçant et sont très souvent à taille réelle.



Nous te précisons la méthode de décompte des points en temps utile. Le grand parcours est très boisé, donc les risques sont beaucoup plus importants, car on ne voit pas les tireurs. De ce fait des règles de sécurité très strictes sont appliquées.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



8. LEGISLATION

8.1. TRANSPORT DES ARCS

Selon l'arrêté du 15 février 1995 réglementant la chasse à l'arc : « Tout arc de chasse ne peut être transporté à bord d'un véhicule que débandé ou placé sous étui ».

Cette légalisation de la chasse à l'arc entraîne des conséquences de fait pour les tireurs à l'arc, même non chasseurs. La notion d'arc de « chasse » est par définition très extensive puisque tout arc, même de faible puissance, peut être utilisé pour chasser.

Il nous paraît donc nécessaire de te recommander de respecter les dispositions suivantes :

- Le transport de ton arc, classique ou droits ou recurves ou autres, quelle que soit sa puissance, doit toujours être effectué arc débandé même pour de petits parcours.
- Le transport des arcs à poulies doit être effectué uniquement arc placé sous étui ou housse fermée.
- Tu dois également pouvoir présenter ton livret licence ou ta licence validé pour justifier la pratique du tir à l'arc pendant tous déplacements et/ou pratique au gymnase, parcours extérieur, en compétition. En fait, partout où tu iras avec ton arc.

8.2. TRANSPORT DES COUTEAUX DE CHASSE

La législation classe les armes en plusieurs catégories. Les couteaux dont la lame est solidaire du manche se trouvent en 6ème catégorie.

Leur port dans des lieux publics est interdit et leur transport n'est autorisé que pour un motif légitime.

Le transport d'un couteau de chasse avec son arc et ses flèches peut être considéré comme légitime, dès lors que l'archer se rend à l'entraînement ou à un concours.

Encore faut-il que le couteau soit dans la housse de l'arc ou dans un sac fermé, hors d'accès immédiat, et que l'archer puisse présenter une licence justifiant de la pratique de son sport.

9. ANIMATIONS

La section organise un « challenge » interne sur le parcours animalier. Il se déroule tout au long de la saison, il fait l'objet d'un classement et d'une communication auprès de tous les membres. Seuls les archers ayant un niveau suffisant peuvent y participer. D'autres animations sont proposées ou peuvent être proposées par tout archer de la section.

Quelques dates rythment la vie de la section et parmi celles-ci il y en a principalement 2 qui font l'objet d'animations spéciales :

- Le tir du Beaujolais nouveau (fin novembre – début décembre) c'est une petite compétition interne très ludique qui se termine par un repas pris dans le gymnase ;
- Manège à ballons ;
- L'Assemblée Générale Ordinaire qui se déroule fin mai. C'est l'occasion de passer la journée ensemble sur le jardin d'arc, la fin d'après-midi est consacrée à l'Assemblée. Il y a ensuite un repas pris à l'extérieur sur le jardin d'arc.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



10. COMPETITIONS

La section participe aux concours officiels et amicaux à l'extérieur et selon les possibilités de chacun, se rend sur les sites par covoiturage. La section n'étant pas riche, elle ne prendra pas en charge tes frais d'inscription ou de déplacement. Conserve précieusement ce petit guide, tu pourras t'y référer et te mettre en mémoire des choses simples.

11. LES FONDEMENTS DE LA SECTION

La section est âgée de plus de 40 ans, à l'origine sérieusement orientée dans les traditions ancestrales de l'archerie pour ce qui définit le respect mutuel et l'adhésion aux valeurs morales de vie en groupe, notre pratique était celle du tir de compétition olympique.

Une évolution s'est faite au cours de ces dernières décennies vers des pratiques plus ludiques ce qui a conduit les fédérations sportives de tutelle à intégrer le tir nature sur cibles animalières en terrains variés.

Nous avons accompagné ces évolutions de pratiques qui correspondaient mieux à la philosophie de notre groupe. Puis naturellement et parce tout avait été prouvé ou éprouvé en matière de compétition, c'est un relatif détachement par rapport aux performances et classifications qui s'est installé.

L'abandon de tout artifice de visée et le tir tout temps en terrains naturels se sont imposés comme fondamentaux. Notre sensibilité à la convivialité, à la bonne humeur, au plaisir de se rencontrer régulièrement ont fini de consolider ce qui fait aujourd'hui l'esprit de notre section.

Au fil des années nous avons œuvré à la réalisation de deux parcours 3D, d'un jardin d'arc, d'un logis, d'installations en gymnase à notre goût..., etc.

Tous ces équipements ont été réalisés par les membres eux-mêmes – parfois avec l'aide de quelques mécènes bienveillants – prenant (parfois trop) sur leur temps libre et avec leurs propres moyens pour le bénéfice de nos adhérents anciens et récents.

De ce fait, nous ne pouvons pas nous comporter comme de simples clients/utilisateurs de ces équipements, car nous y sommes évidemment très attachés.

Notre groupe reste très ouvert, considérant que chaque nouvelle inscription est une richesse pour tous, nous t'accueillons avec grand plaisir



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



12. PHILOSOPHIE DE LA SECTION

Tout d'abord, Il est d'usage entre archers d'utiliser les prénoms et de se tutoyer, si tu le permets.

Le bon fonctionnement de notre section est l'affaire de chacun. C'est donc également ton affaire, car tu es un membre à part entière de la section et pas un client.

**« Ne viens pas à l'entraînement,
ne vis pas avec ta section
et tu participeras à son extinction. »**

Faire vivre la section prend du temps, certains ont accepté d'assumer des responsabilités en fonction de leurs souhaits, de leurs disponibilités, de leurs compétences et donnent beaucoup de leur énergie et de leurs loisirs. **À eux seuls ils ne peuvent tout faire... et n'ont donc pas à tout faire.**

Régulièrement, il sera fait appel aux bénévoles pour des actions spécifiques :

- Préparation et entretien des parcours, de la ciblerie, du matériel.
- Mais chacun peut se proposer soit pour faire partie du bureau (élections à l'Assemblée Générale) soit en tant que membre consultatif ou actif coopté par le bureau pour prendre en charge un projet, organiser un événement, ou une animation spécifique.

A la section des Archers du Moulon :

- **Avant tous le respect de toutes et tous ;**
- **L'entraide entre les archers de la section ;**
- **Convivialité ;**
- **Le plaisir de se retrouver ensemble ;**
- **Venir simplement discuter et/ou passer un simple bonjour ;**
- **Participer à la vie du club ;**
- **Se retrouver autour d'une table ;**
- **Le plaisir de pratiquer dans une bonne ambiance le tir à l'arc.**



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



13. HISTORIQUE DU CLUB : 41 ANS

La compagnie a été créée pendant la saison 1982/1983 elle comptait 12 membres. Au début, ce n'était qu'une section sportive du CEA et les archers s'entraînaient au centre CEA de Saclay sur des bottes de pailles compressées, uniquement en tir de type olympique.

1984 : déménagement vers le complexe sportif du Moulon (où nous sommes toujours) l'inauguration a eu lieu en mai 1984 avec la butte de 50 mètres. Le gymnase a été disponible à partir 1985.

13 Novembre 1987 : **affiliation de la section à la FFTA**. Pendant cette saison, les premiers tireurs arc chasse apparaissent, ils s'entraînent dans la première partie du parcours nature, sur cibles papier.

1989 : création de la butte 90 mètres et début des travaux du logis.

1990 : le logis est terminé avec eau et électricité.

26 juin 1993 : Fête indienne qui imposa de transformer le jardin d'arc en réserve indienne (avec tipi et parc à chevaux) et le logis en « général store ». Le mâât du tir à l'oiseau installé pour la fête est devenu un équipement permanent.

Décembre 1993 : premier téléthon (24 heures de tir à l'arc) dans le gymnase.

Saison 1992-1993 : agrandissement du parcours nature, apparition des premières cibles 3D.

Saison 1994-1995 : extension du logis. Organisation de la deuxième fête indienne.

2002 : **Le club rejoint l'Olympique Club Giffois – OCGIF** : section tir à l'arc sous le nom de club : Les Archers Du Moulon.

Saison 2002-2003 création du parcours d'initiation au tir chasse pour nos débutants.

Saison 2004-2005 : mise en place de murs de tir à 30 et 50 mètres dans le jardin d'arc. Avec une pelleteuse, consolidation du mâât de tir à l'oiseau, creusement de quelques fosses sur le parcours et pose du 1^{er} mirador sur le premier parcours.

Saison 2006-2007 : mise en place d'un mur de tir à 18 mètres. Creusement de nouvelles fosses avec une pelleteuse. Réfection totale du toit du logis financée par un mécène.

Saison 2007-2008 : création du challenge des Archers du Moulon. C'est un parcours 3D sur plusieurs cibles. Les archers sont classés en fonction de la moyenne de leurs 3 meilleurs scores. Classement identique à celui pratiqué par la FFTA. Permettant ainsi à nos archers de mieux appréhender les compétitions.

Saison 2008-2009 : création du challenge des débutants. Un parcours de 10 cibles 3D sur le parcours d'initiation. Comme pour le challenge des Archers du Moulon, le classement est réalisé à partir de la moyenne des 3 meilleurs scores. Réfection de la moitié du mur de tir en stramit du gymnase.

Saison 2009-2010 : mise en place d'une nouvelle table extérieure.

Saison 2010-2011 : mise en place des premières cibles animalières. Création d'un comité d'animation.

Saison 2011-2012 : approvisionnement d'une nouvelle butte mobile pour le gymnase. Remise en état importante du logis, réfection du sol, renforcement des volets, des velux, et de la porte. Installation d'une



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



alarme périmétrique et volumétrique. Intervention d'une pelleteuse pour agrandir le drain permettant de mieux évacuer les eaux de pluie.

Saison 2013-2014 : cette saison, nous accueillons les deux plus grosses cibles moulées de notre parcours : l'autruche et l'ours menaçant.

Saison 2014-2015 : départ en retraite de notre président historique, Le Dgé, après presque 3 décennies d'investissement total dans la vie de notre section.

Saison 2015-2016 : première collaboration de notre section avec l'école Supelec pour leur TOSS "Tournoi Omnisport Supelec". Nous avons organisé un atelier tir à l'arc pour tous les volontaires. Ce fut un franc succès.

Depuis quelques années nous avons fait de gros efforts d'amélioration sur le "premier parcours", et cette année encore plus que les autres. Nous en sommes désormais à 27 cibles et surtout nous avons "enfin" installé une cible sur la butte en creusant une plateforme, tout à la main. Un bel isard couché est désormais installé.

Saison 2017-2018 : pour la première fois nous mettons en place des cibles 2D sur notre parcours. Ces cibles sont fabriquées par un passionné en Espagne. Nous les avons testées pour la première fois lors de la "Ronde des 100 cibles" à Montpouillan en juillet 2017.

Depuis la Saison 2018 : C'est aussi le début d'une sombre période pour notre section :

- Le complexe du Moulon a été occupé par des gens du voyage pendant 3 mois, de mi-juin à mi-septembre 2018 et cette invasion du complexe du Moulon s'est reproduite chaque année à la même période privant ainsi les archers du club de la plus intéressante de l'année pour s'entraîner pour les championnats de France FFTA et FFTL ou pour simplement profiter de notre parcours.



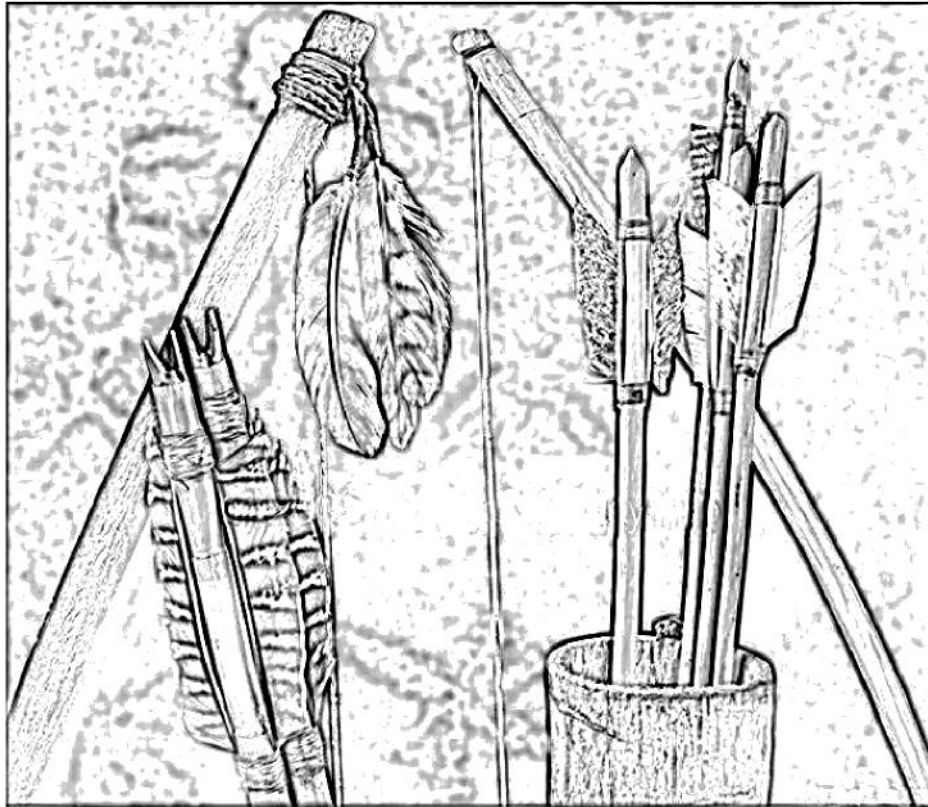


LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON

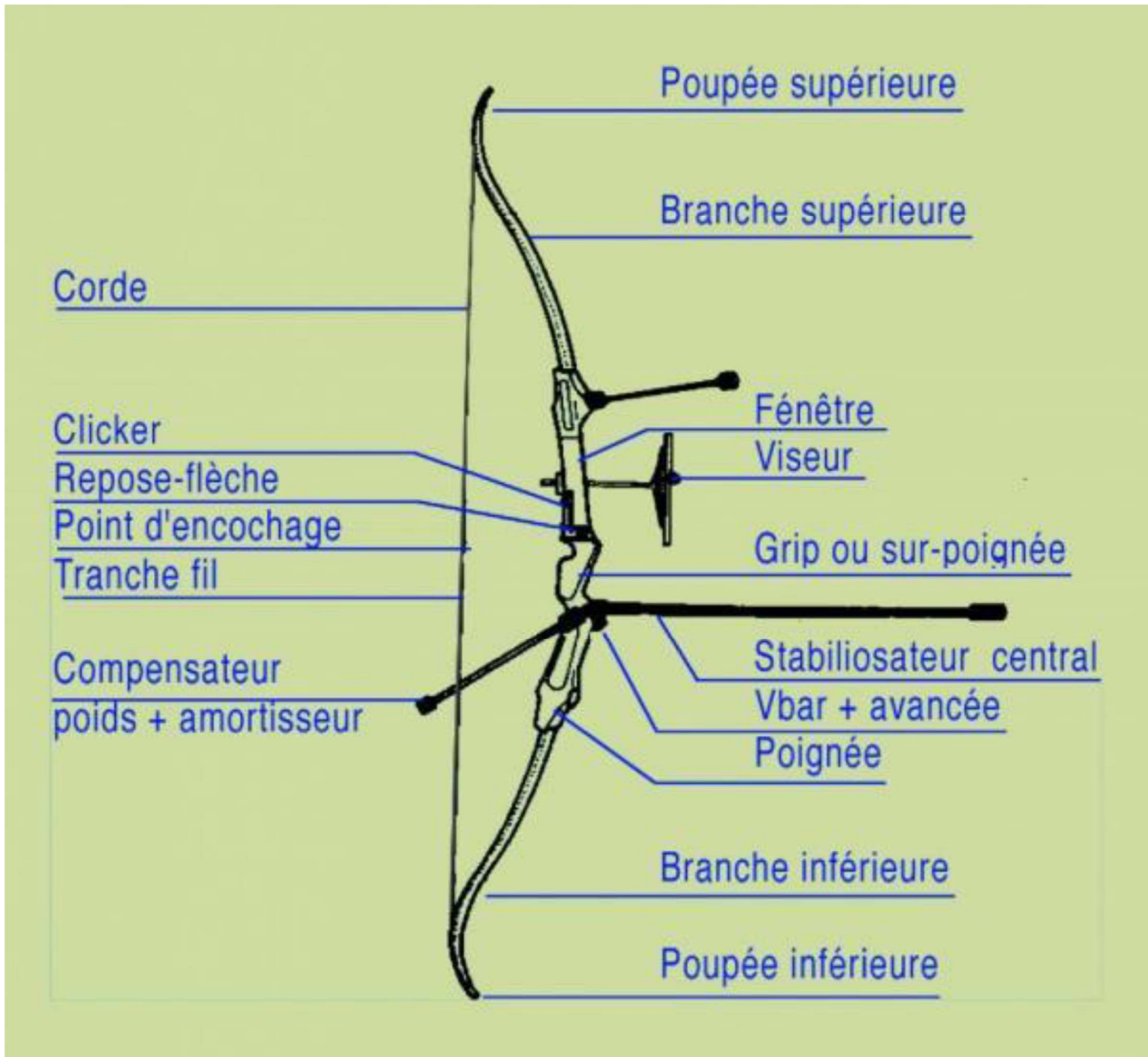


Archer, nous te saluons.

La section Tir à l'Arc Les Archers Du Moulon.

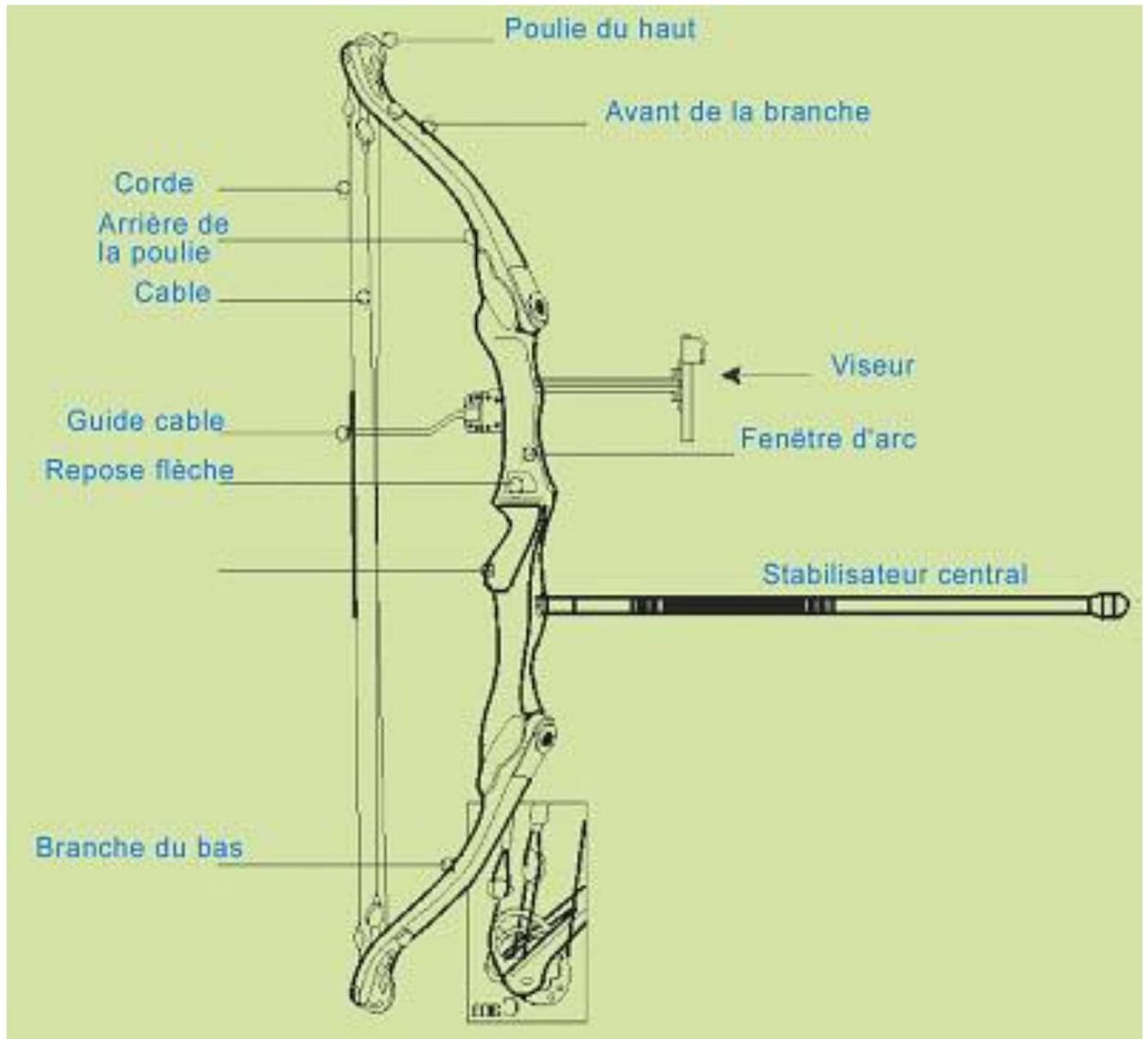


14. GLOSSAIRE





LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



<p>Armer Un arc</p>	<p>C'est le fait de tirer sur la corde pour l'amener au point d'ancrage au visage</p>	
<p>Bander Un arc</p>	<p>Un arc débandé est un arc sans corde. Bander un arc veut dire mettre la corde dans les coches des poupées. L'arc est prêt à tirer.</p>	
<p>Poupées</p>	<p>Extrémités des branches de l'arc, comportant généralement un creux nommé coche qui retient la corde.</p>	
<p>Band</p>	<p>Le <i>band</i> d'un <i>arc</i> est la distance comprise entre la corde et le centre de l'<i>arc</i> (creux de poignée). Il dépend donc de la longueur de la corde.</p>	
<p>Bandoir</p>	<p>La section dispose de bandoirs, c'est un accessoire fixe permettant de mettre la corde en place avec facilité.</p>	
<p>Tranche fil</p>	<p>C'est une ligature qui protège de l'abrasion la partie centrale de la corde. C'est la partie noire sur la photo.</p>	

<p>Repères d'encoche Ou « Nockset »</p>	<p>Ce sont de petites bagues de laiton placées sur le tranche fil qui permettent d'encoche la flèche toujours à la même place. Il peut y avoir une seule ou deux bagues</p>	
<p>Détalonnage</p>	<p>Hauteur du repère d'encoche (nockset) sur la corde.</p>	
<p>Fenêtre D'arc</p>	<p>Partie évidée de la poignée des arcs laissant passer la flèche au centre de l'arc.</p>	
<p>Encoche</p>	<p>Élément en plastique moulé, monté à l'arrière de la flèche qui reçoit la corde en son creux.</p>	
<p>Empennage</p>	<p>Désigne les plumes (plastique ou plumes naturelles collées à l'arrière de la flèche.</p>	



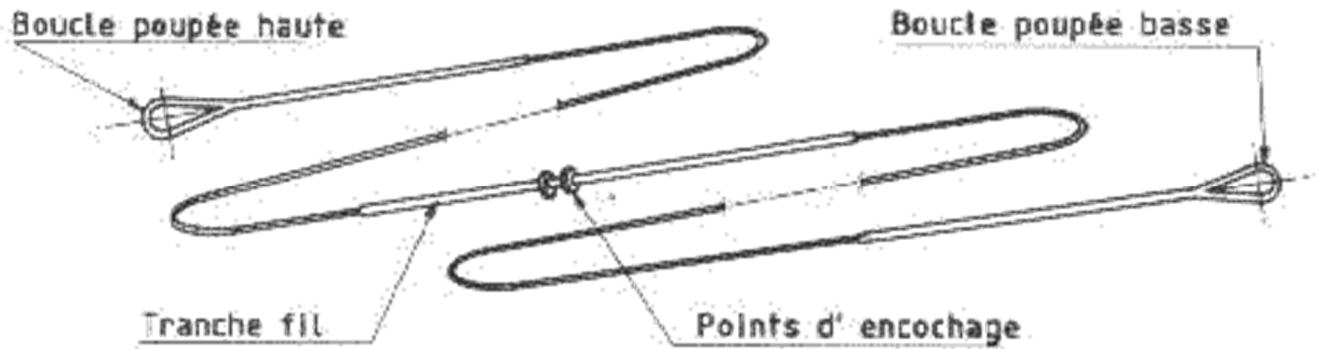
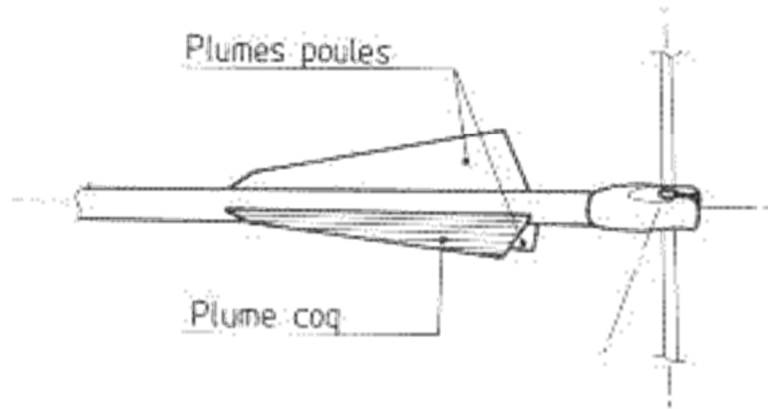
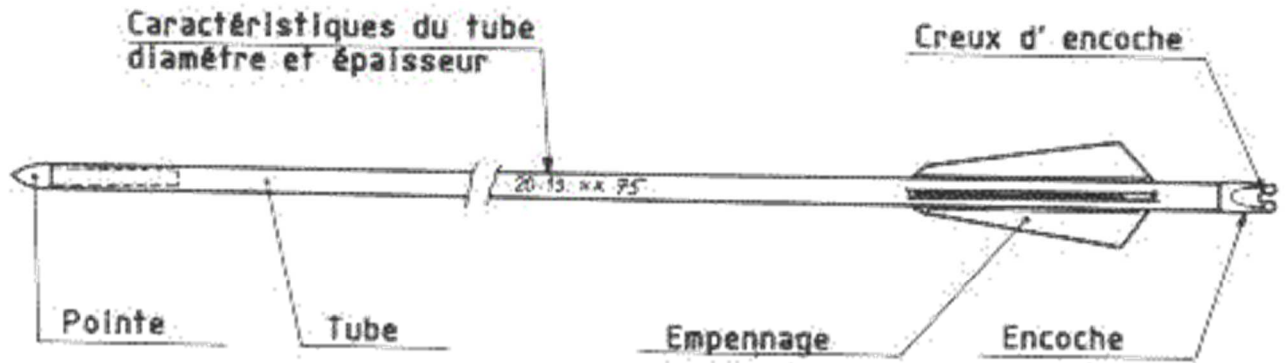
LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



Carquois	Accessoire que l'on porte généralement à la ceinture qui permet de transporter les flèches	
Palette	Accessoire qui protège les doigts de l'archer. On peut aussi utiliser un gant spécial.	
Bracelet/brassard (Protège bras)	Accessoire qui protège l'avant-bras de l'archer.	
Empenneuse	Accessoire qui permet de coller les plumes sur les flèches	
Equerre	Outil qui permet de mesurer le band de l'arc et de positionner les Nockset	



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON





LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



15. REGLES DE SECURITE

Les membres (licenciés pratiquants) sont tenus de respecter les règles de base de sécurité communiquées par le bureau.

15.1. REGLES DE SECURITE DU BUREAU

- Les règles de sécurité pour la pratique du Tir à l'Arc en salle et en extérieur seront sévèrement appliquées, les membres du bureau sont chargés de les faire respecter. Le non-respect de ces règles pouvant entraîner une exclusion temporaire ou définitive ;
- Il est nécessaire de procéder à une séance d'échauffement avant les tirs ;
- La flèche est mise en place sur l'arc au moment du tir. Aucune flèche en attente sur l'arc n'est admise quand une personne se trouve entre les pas de tir et une cible ;
- En gymnase, tous les archers décochent leurs flèches dans le même sens depuis le même pas de tir ;
- Aucune flèche ne sera tirée, ni vers le haut ni hors de la direction d'une butte de tir, hormis les flèches spécialement équipées de plumes Flou-Flou ou équivalent, lors de Tir au Drapeau ou de Tir à l'oiseau, sous la surveillance d'un membre du Bureau ;
- Les Archers vont « aux résultats » tous ensemble au signal « flèches » ou fin de tir du peloton donné par le dernier archer à avoir décoché sa flèche, quelle que soit la distance de tir ;
- Aux cibles les archers qui ne sont pas en train de retirer leurs flèches, ne doivent pas rester près de l'axe des flèches (Attention aux yeux !). S'assurer que personne ne se trouve immédiatement derrière (en particulier pour les jeunes, faire respecter une distance de sécurité) lors du retrait des flèches de la cible ;
- Au jardin d'arc et dans le gymnase, l'arc repose sur son support, derrière le pas de tir entre chaque volée ;
- Il ne peut y avoir qu'un seul peloton sur le parcours et personne, hormis un responsable de la section, ne peut y pénétrer lorsqu'un peloton s'entraîne ;
- Comme en compétition sur notre terrain et en gymnase la puissance des arcs est limitée à 60 Livres ;
- Les archers et les visiteurs respectent les consignes et directives des responsables de la section ;
- Si un archer n'est pas en mesure de maîtriser son arc le bureau se réserve le droit de refuser l'accès au gymnase et au parcours tant que la puissance de l'arc n'a pas été adapté aux capacités de l'archer ;
- Tout feu sur le terrain est interdit en dehors des manifestations club.

L'accès est interdit à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue.



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



15.2. REGLES DE BASE DE SECURITE POUR LE TIR A L'ARC

- Ne jamais encocher ou armer l'arc, même sans flèche, ailleurs que sur le pas de tir et en direction de la cible ;
- Ne jamais lâcher la corde sans flèche encochée ;
- Ne jamais mettre la flèche sur l'arc avant que la zone de tir ne soit entièrement libérée, lors d'une activité organisée (compétition ou autre) ;
- Attendre la fin de la volée pour ramasser une flèche tombée hors de portée devant le pas de tir ;
- Ne déposer aucune affaire personnelle entre la ligne de tir et la cible ;
- Se tenir toujours à distance suffisante d'un archer en phase de tir pour ne pas risquer de perturber son geste par un contact inopportun ;
- Ne jamais pointer un arc vers quelqu'un, sur le pas de tir ou en dehors, avec ou sans flèche encochée ;
- Ne pas utiliser de matériel inadapté ou endommagé (flèches trop courtes, corde usagée, repose-flèche défectueux...) ;
- En allonge, ne jamais lâcher une corde sans flèche : les risques de rupture de matériel sont importants ;
- Pour enlever une flèche de la cible, poser une main sur le blason (ou la cible) en appui près de la flèche et saisir la flèche de l'autre main près du blason (ou de la cible), utiliser un arrache flèches, pour se protéger les doigts lors de l'arrachage des flèches de la cible et ne pas tordre les flèches
- Ne pas courir dans la salle ou sur le terrain pendant la séance d'entraînement ;
- Ne jamais courir avec des flèches dans le carquois.
- Ne tendre l'arc qu'en direction de la cible ;
- Toujours diriger la flèche vers la cible ;

15.3. HYGIENE ET SANTE

- L'accès est interdit à toute personne sous l'emprise d'alcool ou de drogue ;
- Toute consommation d'alcool et de produits illicites est strictement interdite ;
- Le stockage des aliments ou denrées périssables doit se faire dans des conditions pouvant éviter les risques sanitaires.

15.4. SURVEILLANCE DES BIENS MATERIELS ET PRODUITS

- Les archers sont responsables des biens leur appartenant laissés dans l'enceinte de l'équipement ;
- Toute détérioration de matériel ou d'équipement présentant des risques pour la sécurité devra être signalée au responsable de la section ;
- Le stockage et l'usage de produits toxiques destinés à l'entretien des matériels font l'objet d'une attention particulière pour éviter tous risques d'utilisations dangereuses ou inadaptées



LIVRET D'ACCUEIL
OCGIF – SECTION TIR A L'ARC
LES ARCHERS DU MOULON



15.5. REGLES DE SECURITES DES TIRS SUR LE PARCOURS EXTERIEUR

- Le tir sur le parcours extérieur se fait impérativement en présence d'un chef de peloton. Celui-ci doit signaler le départ du peloton à l'attention des archers pratiquant sur le Jardin d'Arc ;
- Ne jamais faire un parcours à l'envers mais en respectant les flèches d'indication de direction ;
- Ne jamais passer devant une ligne d'Archers sur le pas de tir, de près ou de loin ;
- Ne jamais toucher un Archer en position de tir ;
- En cas d'incident de tir (repose flèche défectueux, encoche qui ne tient pas sur la corde, fût de la flèche fendu ou tordu, flèche tombée et inaccessible, tranche-fil (central ou des boucles) de la corde qui se défait, ...) cesser immédiatement le tir et avvertir la personne qui encadre le groupe de tireurs en levant le bras de corde : elle prendra toutes les dispositions nécessaires à la résolution de l'incident ;
- L'Archer doit vérifier régulièrement l'état de son matériel : tout matériel défectueux doit être réparé ou remplacé ;
- Signaler à l'encadrement toute pointe restée dans la cible : son retrait évitera d'endommager d'autres flèches ;
- En cas d'incident de tir et qu'une flèche reste plantée dans les structures en bois avvertir la personne présente du comité terrain. Afin de limiter la détérioration du matériel uniquement le comité terrain est autorisé à procéder à l'extraction de flèche ;
- Retirer les flèches à tour de rôle (pour éviter de blesser un autre tireur par une encoche, lors d'attroupements)
- En extérieur, lors d'une recherche de flèche perdue qui n'a pas atteint la cible, laisser quelqu'un ou quelque chose (exemple un carquois) en évidence devant la cible pour indiquer que la cible n'a pas été dégagée et qu'en conséquence les tirs ne doivent pas reprendre ;
- Il en est de même pour la longueur des flèches, si la flèche est trop courte, elle peut tomber et blesser la main d'Arc lors du tir, prenez conseils auprès de personnes compétentes dans ce domaine.